

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2024-276

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,

VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 02 novembre 2020 portant délégation de signature au profit de Monsieur David GUEZENNEC, Responsable du Centre Technique Municipal de la Ville de Bayeux,

VU la demande formulée par l'entreprise ABR-RESEAUX sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation des véhicules ou engins à deux roues **Bd Montgomery et Sadi-Carnot, rues de la Juridiction, de la Résistance, de Tilly, Larcher, Robert Lefèvre, Saint Loup, Saint Malo** à l'occasion de travaux d'hydrocurage et d'inspection télévisée des réseaux d'eaux usées,

CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 22 avril 2024 au 31 mai 2024,

CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1er – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera en alternée manuelle le **22, 23 et 25 avril 2024** :

- *Rue Larcher, au droit des travaux.*

Article 2 – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par **chaussée rétrécie** du **26 avril 2024 au 31 mai 2024**:

- **Bd Montgomery et Sadi- Carnot, rues de la Juridiction, de la Résistance, de Tilly, Robert Lefèvre, Saint Loup, Saint Malo, square Fabian Ware, au droit des travaux.**

Article 3 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise CIRCET.

Article 4 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le dix-sept avril deux mil vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation
David GUEZENNEC
Responsable du Centre Technique Municipal

